



GANSHOREN

Chers Parents,

Avant toute chose, nous espérons que vous et votre famille vous portez au mieux en cette période de pandémie. La crise que nous traversons est inédite et nous demande en tant qu'entité communale de nous adapter chaque jour aux directives des différentes entités fédérales, régionales ou communautaires. Parmi celles-ci, l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE) nous impose des règles que nous nous devons d'appliquer dans nos milieux d'accueils.

Il y a peu, les directions des crèches communales vous ont fait parvenir un courrier de l'administrateur général de l'ONE stipulant qu'à partir du 18 mai les milieux d'accueil ne recevront plus d'indemnité compensatoire de la part du pouvoir subsidiant et que les participations financières des parents seront à nouveau demandées selon les conditions des contrats d'accueil.

Au vu de la situation compliquée de certaines familles, des craintes de parents et de l'importance donnée au bien-être de l'enfant dans nos structures communales, le Collège des Bourgmestre et Échevins a décidé en sa séance du 14 mai de permettre aux parents qui le souhaitent de garder leur enfant à la maison certains jours et dès lors de suspendre totalement ou en partie le paiement de la *participation financière des parents* au prorata de la présence des enfants. Si vous souhaitez profiter de cette mesure, nous vous invitons à prendre contact avec la direction de la crèche de votre enfant.

Cette mesure prendra fin avec l'entrée en phase 3 du déconfinement, à ce jour prévue pour le lundi 8 juin. À ce moment, la participation financière des parents sera à nouveau demandée suivant les conditions du contrat d'accueil de base.

Veuillez croire, chers Parents, en notre entier dévouement,

Le Secrétaire communal,

L'Échevin de la Petite Enfance,

Le Bourgmestre,

Caroline Van de Walle

Quentin Paelinck

Pierre Kompany